

**Arrondissement de Millau**  
**MAIRIE DE VEZINS DE**  
**LEVEZOU**  
**Téléphone : 05 65 61 87 09**

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2026 - 27**

**Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lézérou**

**LA Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHAASAN**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

**Considérant** la demande de l'entreprise OPTIMA TRAVAUX TELECOM, représentée par MAJERI RAMZI, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, le Mercié, il y a lieu de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Pour permettre le remplacement et plantation d'appuis télécom forage vertical, à l'entreprise OPTIMA TRAVAUX TELECOM, à partir du 20 mai 2026 et durant 30 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lézérou au niveau du Mercié.

Les deux sens de circulation sont concernés par la réglementation.

La circulation sera alternée manuellement.

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise OPTIMA TRAVAUX TELECOM, en charge des travaux et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

La Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.